



Dédommagement suite a un compromis n'étend pas aller à son terme

Par **charlycharly**, le **20/11/2011** à **13:58**

Bonjour,
j'aurais voulu savoir si il été normal que l'agence immobilière me demande les frais d'agence alors que la vente a été annulée.

J'ai dépassé le délais de 1 moi et demi pour la signature et j'ai obtenu une réponse négative par le courtier pour le financement du projet par les banques, suite à ça, le propriétaire a renoncer à toute poursuite judiciaire d'un commun accord pour pouvoir le remettre en vente le plus rapidement et l'agence me demande donc de lui verser les frais d'agence.

cordialement